

# **Cadre stratégique Conseil canadien des parcs 2016-2020**

## **Introduction**

Le Canada, pays étendu et magnifique, est riche en culture et en biodiversité. À l'échelle du pays, nous sommes fiers de notre nature et savons que notre milieu vital est tributaire de notre capacité à entretenir et à protéger nos lieux exceptionnels. Deuxième plus vaste pays au monde avec plus de 80 pour cent de sa population qui réside maintenant dans les centres urbains, le Canada doit trouver des façons de partager et de faire connaître les immenses bienfaits des contacts avec la nature.

Au Canada, la conservation de la nature est une responsabilité partagée et une réalité que les gens vivent différemment selon le milieu où ils évoluent. De ce fait, la population canadienne et tous les ordres de gouvernement — locaux, nationaux et autochtones — ont en commun une occasion de consacrer la relation entre la nature et la culture et de prendre conscience de son importance pour inspirer les nouvelles générations à unir leurs forces afin de protéger la nature.

La tradition de responsabilité partagée du Canada demeure bien ancrée et, depuis 1962, le Conseil canadien des parcs joue un rôle dans la protection et la présentation du patrimoine naturel et culturel du Canada par la voie des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux, ainsi que des aires protégées. Ayant pour mission d'offrir un forum pancanadien pour l'échange de renseignements et d'actions, le Conseil canadien des parcs s'est consacré à la collaboration pour harmoniser les engagements mondiaux avec l'action locale.

Aujourd'hui, le Conseil canadien des parcs est uni dans son engagement à travailler ensemble, et avec les autres, pour renforcer le lien qui existe entre la population du Canada et la nature qui l'entoure. Le Conseil veut ainsi inciter le public et les visiteurs à profiter de ces lieux remarquables, à apprendre à les connaître, ainsi qu'à les valoriser et à les sauvegarder. À titre de regroupement, le Conseil canadien des parcs représente les intérêts fédéraux, provinciaux et territoriaux, et chacun de ces gouvernements est résolu à améliorer le bien-être et la prospérité de ses citoyens grâce à un solide réseau de parcs et d'aires protégées capable de se développer et de refléter une grande diversité.

## **Notre vision**

Un réseau de parcs diversifié, dynamique, adapté et captivant permettant de répandre et d'enrichir les bienfaits de la nature de façon à ce que les générations actuelles et futures puissent en profiter.

## Notre mission

Travailler en collaboration pour rapprocher les gens de la nature et pour améliorer sans relâche la gestion et l'intendance efficaces des parcs et des aires protégées du Canada.

[Inclure la carte des parcs FPT et des aires protégées du Canada. Source : CCAE]

## Orientations stratégiques et projets prioritaires

Les orientations stratégiques du Conseil canadien des parcs reposent sur les intérêts communs de ses organismes membres.

Orientations stratégiques	Projets prioritaires
<p><b>MOBILISATION ET HARMONISATION PLUS VIGOUREUSES</b></p> <p>Collaboration entre tous les ordres de gouvernement et avec les dirigeants autochtones et les autres secteurs pour rapprocher davantage la population canadienne de la nature et préserver les parcs et les aires protégées.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaborer pour inciter une nouvelle génération à se rapprocher de la nature</li><li>• Collaborer à grande échelle pour harmoniser les messages clés et les mesures essentielles qui peuvent étendre les bienfaits de la nature</li><li>• Officialiser les liens avec les organismes nationaux et internationaux alliés au moyen d'ententes et de regroupements</li><li>• Faire appel aux ministres et sous-ministres dans l'ensemble des gouvernements et ministères pour faire des parcs et aires protégées des solutions naturelles</li></ul>
<p><b>GESTION ET INTENDANCE EFFICACES</b></p> <p>Engagement de tirer parti de l'efficacité et des pratiques éprouvées pour améliorer l'autonomie financière, la gouvernance et la vigilance.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir une formation sur l'animation du réseau des parcs et étendre les occasions de perfectionnement professionnel</li><li>• Partager les innovations et les connaissances</li><li>• Examiner et renouveler le modèle de gouvernance du Conseil canadien des parcs</li><li>• Promouvoir la viabilité financière des organismes responsables des parcs</li><li>• Tirer profit des occasions pour assurer une meilleure gestion des parcs et aires protégées du Canada</li></ul>

## Organisme

Les projets prioritaires du Conseil canadien des parcs cadrent avec l'orientation définie par les ministres du fédéral, des provinces et des territoires qui ont la charge des parcs et sont approuvées par les sous-ministres canadiens responsables des

parcs. Ensemble, les autorités membres financent un secrétariat sous contrat qui gère les affaires courantes du Conseil et coordonne les opérations stratégiques pour faire progresser son travail. L'Agence Parcs Canada fournit du soutien administratif au Conseil et s'occupe de la passation de marchés pour son compte par l'entremise d'un accord de compte à fins déterminées avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

## **Conclusion**

Depuis plus d'un demi-siècle, le Conseil canadien des parcs travaille de façon efficace à percevoir, concilier, promouvoir et faire progresser les intérêts communs de ses membres. Les travaux de recherche du Conseil, fondés sur des données probantes, ont ainsi favorisé l'excellence en matière de création, de planification et de gestion de parcs et d'aires protégées. Au cours des années à venir, le Conseil canadien des parcs fera honneur à sa tradition de longue date en restant une source de savoir crédible et fiable pour le public canadien en ce qui concerne la valeur, l'importance et le potentiel des parcs et aires protégées. De plus, en collaborant avec une grande partie de la société, le Conseil canadien des parcs donnera l'exemple en mettant en œuvre des programmes qui permettront aux générations montantes de profiter pleinement de tout ce que la nature peut leur offrir.

---

## **Barres latérales et citations**

Les parcs et les aires protégées gérées par le Conseil canadien des parcs sont les aires désignées aux fins de conservation et de jouissance de la nature en vertu de lois fédérales, provinciales et territoriales, et représentent environ 10 pour cent des aires terrestres du Canada et un pour cent de son territoire marin.

Grâce aux parcs et aires protégées, la population canadienne peut se rapprocher des sites naturels, et ces lieux constituent par ailleurs une invitation à vivre pleinement l'expérience des immenses bienfaits qu'on peut retirer de ce contact avec la nature.

Les parcs et les aires protégées sont l'un des meilleurs investissements dans notre planète et dans notre propre avenir.

**Des photos** des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada seront utilisées pour mieux illustrer le contenu exposé dans le texte.